



COMPTE-RENDU
DE LA
RENCONTRE PETITION –
« Droit à la réglementation municipale »

Vendredi 6 décembre 2024 de 14h30 à 15h30

Salle 926

Assistaient à la réunion :

Membres du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg :

- Carole ZIELINSKI, Adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale, les initiatives et participation citoyennes ;
- Caroline ZORN, Conseillère municipale déléguée à la ville numérique.

Porteuse de la pétition :

- Shehrazad GUERBAOUI

Assistaient également :

- Jean-Philippe CALI, Secrétaire Général ;
- Guillaume BROCARD, Chef de projet Participation Citoyenne ;
- Jean-Marcel BRULE, co-signataire de la pétition citoyenne.

Accueil et présentation du déroulé de la rencontre par Carole ZIELINSKI.

Deux points sont prévus à l'ordre du jour :

- Présentation du projet de la pétition
- Temps d'échanges

1. Présentation du projet de la pétition

Shehrazad GUERBAOUI :

- Projet émanant d'un constat personnel d'un manque d'accès à la réglementation municipale : en cas de contravention d'un policier en raison d'un arrêté, comme par exemple contre les déjections canines sur les trottoirs ou le déneigement, il est impossible de retrouver les arrêtés concernés. En comparaison, toutes les informations au niveau national sont présentes sur « legifrance.gouv.fr ».
- Première saisine du comité d'éthique sur ce sujet car il s'agit d'un enjeu de taille, qui garantit l'accès aux droits. La transparence étant l'un des piliers du programme des Écologistes à Strasbourg, Mme. GUERBAOUI questionne l'avancée de la majorité sur la question.
- En comparaison, la Ville de Béziers, sous l'égide de Robert Ménard, garantit un accès total à sa législation locale.

Jean-Marcel BRULE :

- L'accès à la réglementation est à la base d'une démocratie locale de qualité car elle procure un langage commun aux habitant-es, services et élu-es, pour pouvoir échanger au mieux.

2. Temps d'échange

Caroline ZORN :

- Partage du constat qu'on ne peut se satisfaire de la situation et que l'open data est un chantier toujours en cours en raison de plusieurs freins :
 - La réticence de certaines directions à ouvrir leurs productions ;
 - Le cloisonnement historique des outils métiers qui limite donc l'harmonisation des documents et la mise en commun des productions.
- Appuis dans ce chantier :
 - Création d'une Direction du Numérique des Systèmes d'Information qui succède à un simple service informatique, qui travaille aujourd'hui avec Géomatique, tous les métiers, le service des assemblées et le SIRAC.
 - Stratégie globale associant l'administration direction par direction. Pour ce faire, les projets de direction mettent en commun les services qui alimentent continuellement

les services des Archives et ceux qui le font moins régulièrement, de manière à harmoniser les pratiques.

Jean-Philippe CALI :

- Nécessité de distinguer les délibérations des arrêtés :
 - Toutes les délibérations et annexes depuis 2014 sont accessibles sur le site de la collectivité.
 - Tous les actes dits « vivants » (sur une durée de 2 mois) sont aujourd'hui visibles sur le site, puis redirigés vers les archives. Travail en cours pour mettre en *open data* ces informations et ainsi en faciliter la recherche, le référencement et donc l'accessibilité
- Le référencement est un défi aujourd'hui bien identifié.
- Clarification sur le fait que le site de la Ville de Strasbourg n'a pas pour objectif de faire une veille juridique, c'est le rôle de sites dédiés tel que Légifrance. La collectivité ne publie que les arrêtés de son fait.

Shehrazad GUERBAOUI :

- Participation à des ateliers du Pacte citoyen sur la transparence avant d'arrêter par frustration car de nombreux avis CADA¹ n'avaient pas été suivis par la municipalité.
 - Mme ZORN : quels étaient les retours de la municipalité d'à lors ?
 - Mme GUERBAOUI : Absence de moyens.
- Il est regrettable que les arrêtés de l'ancien déontologue ne sont plus accessibles, ceux datant d'avant 2020.
 - Mme ZORN : Le bilan est toujours accessible.
 - M CALI : Les plus anciens sont probablement aux archives.
 - Mme GUERBAOUI : Il faudrait l'indiquer sur le site de la collectivité.
 - Mme ZORN : C'est exact, nous devrions le préciser.

Caroline ZORN :

- Il s'agit d'un travail de transformation de l'Administration en profondeur pour qu'à terme, ce soit indépendant de la volonté des élu-es qui siègent dans les mandats successifs. L'accès aux documents administratifs et aux données via l'open data doit être pérenne, tout en gardant en tête la fracture numérique car ça ne doit pas être le seul moyen d'accès.

¹ Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)

Pour créer cette base saine, il faut sélectionner les bons outils pour récupérer les informations et les diffuser en open data.

- Nous devons fournir des outils aux services qui éviteront une double-saisie de la part des agent-es, comme c'est le cas actuellement pour passer en open data l'intégralité des éléments relatifs à la réglementation des terrasses. La DNSI travaille avec la Réglementation Urbaine pour faciliter leur travail et donc améliorer l'open data.
- Rappel que les collectivités qui montrent l'exemple en la matière ont été construites avec l'objectif de pouvoir ouvrir ces données dès le début. A Strasbourg, ça n'a pas été une préoccupation fondamentale pendant longtemps.

Shehrazad GUERBAOUI :

- Il est légitime de pouvoir vérifier quels sont les arrêtés encore en vigueur, pas juste les arrêtés dits « vivants ».

Jean-Philippe CALI :

- L'arrêté dit « vivant » est le simple affichage public, en papier ou au numérique, de tout nouvel arrêté pour une durée de 2 mois. Il faut différencier cela des arrêtés permanents, qui sont encore en vigueur aujourd'hui et pourtant transmis aux Archives après 2 mois.

Carole ZIELINSKI :

- Obligation de rendre public, c'est fait, mais 2^e enjeu que de pouvoir situer le bon arrêté. Il faudrait alors réfléchir à un système de renvoi.

Shehrazad GUERBAOUI :

- Derrière la limite des moyens, il y a une question de la volonté politique.

Carole ZIELINSKI :

- Rappel de la taille de la collectivité : les 7 000 agent-es ont chacun-e évolué avec des pratiques différentes, ce qui explique que cette harmonisation prend du temps.

Caroline ZORN :

- Nécessité cependant de pouvoir « embarquer » les parties prenantes dans ce travail, cela prend du temps.
- Sans même parler de la taille des collectivités ou même du bien-être des agent-es, le contexte historico-géopolitique de Strasbourg et Béziers différent grandement.

Jean-Marcel BRULE :

- Constat d'une volonté de la part des élu-es et de l'administration sur cette question, d'une vision politique qui a été exprimée depuis le début du mandat pour améliorer la configuration

actuelle qui ne facilite pas l'open data. Au regard de la volonté exprimée, nous acceptons de vous laisser le temps demandé pour avancer sur ce travail.

- Mme ZORN : Merci de cette confiance. Cela nous oblige et nous allons accélérer ce chantier. En parallèle, nous vous devons un plus grand partage sur l'avancée.
- Mme ZIELINSKI : La redevabilité est une partie incontournable de toute démarche.

Pour information et récapitulation des moyens avancés :

- Valorisation des accès existants :
 - 3 bornes interactives au centre administratif, dont 2 en accès-libre en dehors des horaires d'ouverture
 - L'outil d'open data de la collectivité permet un premier niveau d'accès et de recherche de documents sans assurer l'exhaustivité du contenu des arrêtés
- Stratégie en cours de déploiement pour l'harmonisation des pratiques au cœur de l'administration.